

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 avril 2018

n°2

page 1/2

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 23 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 0 ) :**

**EXCUSES ( 2 ) :**  
Mme DE COURREGES, M.HENEAU

**Secrétaire de séance :** Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jean-Pierre ABELIN

**OBJET :** Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lencloître dans le cadre de l'accompagnement FEADER – Réhabilitation du « Cinéma l'Étoile »

*Dans le cadre de la politique en faveur du développement culturel en milieu rural portée par l'agglomération de Grand Châtellerault, la commune de Lencloître souhaite promouvoir et mettre en valeur son cinéma municipal en engageant des travaux de réhabilitation ambitieux.*

*Ceux-ci ont pour objectif d'améliorer l'accueil et le confort des spectateurs. L'association « Cinéma l'Étoile », gérante de l'établissement, accompagnera le projet en développant de nouveaux usages et de nouvelles collaborations pour renforcer la fréquentation du cinéma et participer au dynamisme de cet outil de diffusion culturelle en milieu rural. Celui-ci a atteint une fréquentation de près de 10 000 spectateurs en 2017, à raison de 2 films par semaine, pour 7 séances hebdomadaires, auxquelles s'adjoint une diffusion « jeune public », par des programmes d'éducation à l'image ouverts aux collégiens et aux écoliers de Lencloître et des communes voisines.*

*Le programme de travaux de rénovation porte sur le remplacement des 271 fauteuils avec un écartement plus important entre les rangées, la réfection des revêtements muraux et des sols, l'inclinaison de la pente des gradins, la modernisation du hall et le changement de la porte d'entrée, l'amélioration de l'accessibilité aux sanitaires, l'isolation et l'amélioration du chauffage. Le montant H.T. est estimé à 218 112,60 €.*

*Candidate à l'appel à projets 2017 – 2018 « développement des services de base pour la population rurale », au titre du programme de développement rural – FEADER, la commune sollicite un soutien financier de la communauté d'agglomération, en appui à l'action très structurante de cet équipement dans cette partie du territoire. Il est proposé d'apporter un fonds de concours de 1 500 € à ce projet.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°7 du conseil communautaire du 3 avril 2018 relative à l'adoption du règlement des fonds de concours 2018-2020,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 23 avril 2018

n°2

page 2/2

**CONSIDERANT** l'intérêt tout particulier du cinéma de l'Étoile pour le Lencloîtrais, et la nécessité de moderniser cet équipement culturel, animé par une équipe de bénévoles très actifs,

le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de valider le plan de financement ci-après, en octroyant un fonds de concours de 1 500 € pour la réfection du « Cinéma l'Étoile », conformément au règlement des fonds de concours 2018-2020 adopté par Grand Châtellerault,

Dépenses		Recettes	
Remplacement des fauteuils	33 063,75 €	FEADER (50 %)	109 056,30 €
Remplacement des fauteuils (option)	7 423,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine	54 528,15 €
Prolongation des gradins	41 999,00 €	C.A. Grand Châtellerault	1 500,00 €
Remplacement des revêtements de sols	30 997,50 €	Auto-financement	53 028,15 €
Remplacement des revêtements muraux	26 751,35 €		
Remplacement de la porte d'entrée	7 778,00 €		
Amélioration du chauffage de la salle de cinéma	50 000,00 €		
Création d'une cloison séparative et retours isolés	4 800,00 €		
Création d'un local électrique	1 800,00 €		
Isolation sous gradins	5 500,00 €		
Reprise chéneau zinc	2 900,00 €		
Honoraires Arcabois	2 600,00 €		
Honoraires Climat Conseil	2 500,00 €		
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>218 112,60 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>218 112,60 €</b>

- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à cet objet.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 90.10/20422/4000.

### UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 25/04/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER